
GSF SATURNE / Etablissement de Brumath

P.V. DE REUNION EXTRAORDINAIRE DU C.S.E. DU 08/03/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|--------------------|---|
| • TOMASINA Laurent | Président |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |

Absents excusés

- | | |
|-----------------------|----------------|
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • COXAM Sandrine | Titulaire CFTC |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |

Début de la réunion : 16h40

Information et consultation sur les possibilités et moyens de reclassement de Madame SNP Leila.

Mme SNP Leila a été embauché en contrat à durée indéterminée le 01/09/2018.

Elle occupait en dernier lieu un poste d'agent de service sur le site CHDB JARDIN EMERAUDE à BISCHWILLER, un site santé à hauteur de 151.67 heures mensuelles, comprenant les tâches suivantes :

- Nettoyage des locaux.
- Bio nettoyage.

Mme SNP Leila a été en arrêt maladie depuis le 11/09/2019.

Le 22/02/2022 elle a passé une visite médicale.

Le médecin du travail a réalisé une étude du poste de Mme SNP Leila et des conditions de travail dans l'établissement, le 11/02/2022.

Le médecin du travail a déclaré Mme SNP Leila inapte à son poste de travail, et assorti son avis des conclusions suivantes :

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

L'avis d'inaptitude physique mentionne expressément et dans les conditions posées par le code du travail que tout reclassement est impossible.

En conséquence, GSF SATURNE est dispensé d'effectuer des recherches de reclassement.

Les observations des membres du C.S.E. sont recueillies.

RAS

Les membres du C.S.E. prennent acte de la mention spécifique portée sur l'avis médical qui dispense la société de toute recherche de reclassement.

Avis des membres du C.S.E. sur l'impossibilité de reclassement de Mme SNP Leila et sur le projet de licenciement pour inaptitude physique de Mme SNP Leila en l'absence de reclassement possible suite à l'avis du médecin du travail :

Favorable	0 voix
Défavorable	0 voix
Sans avis	6 voix

Les membres du C.S.E n'émettent pas d'avis sur le projet de licenciement pour inaptitude physique de Mme SNP Leila.

Fin de la réunion : 17h

Nadia SCHMITT
Secrétaire du CSE



Laurent TOMASINA
Président

